



Refus terminer une des prestations offerte au contrat

Par Fanou30

Bonjour

J'ai signé un devis pour la construction de ma piscine avec terrasse. Nous avons négocié le prix et le pisciniste dans le devis m'offrait le garde-corps entourant la terrasse.

Les travaux sont terminés mais le pisciniste refuse de poser un garde-corps pourtant négocié, prétextant une assurance qu'il devrait prendre, trop chère.

Merci de me dire quel peut être mon recours.

Bien cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

S'il s'est clairement engagé dans le devis à installer ce garde-corps, il vous le doit. Mais s'il refuse, il faudra une procédure judiciaire.

Commencez par essayer une médiation :

[url=<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Recourir-a-la-mediation-ou-a-la-conciliation>][url=<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Recourir-a-la-mediation-ou-a-la-conciliation>]/url]

Vous pouvez proposer un arrangement amiable : faites estimer combien vous coûtera la pose de ce garde-corps par un autre artisan, devis à l'appui ; le pisciniste baissera sa facture finale en fonction pour vous dédommager.

En principe votre contrat devrait prévoir que le solde des travaux ne sera payé qu'après la fin du chantier. C'est aussi un moyen de pression.

Par Fanou30

Merci beaucoup de votre réponse.